



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 69 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 2
---	---	--

Date de convocation : 28 mars 2023

Vote(s) pour : 81  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Lundi 3 avril 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2023-04-03-CM-12.2 :

**Annulation de Fonds de Concours attribués aux communes de Jury et Chesny.**

Rapporteur : Monsieur Patrick GRIVEL

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 26 juin 2017, allouant à la Commune de Chesny un fonds de concours pour un montant de 50 000 €,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 26 mars 2018, allouant à la Commune de Jury un fonds de concours pour un montant de 56 562 €,  
VU le compte rendu de la Commission d'attribution du 1<sup>er</sup> février 2023,

DECIDE l'annulation d'un fonds de concours d'un montant de 56 562 € attribué à la commune de Jury pour la création d'un espace périscolaire sur l'Autorisation de Programme 2017-2021,  
DECIDE l'annulation d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 € attribué à la commune de Chesny pour la réhabilitation d'une maison lorraine en une maison des services publics sur l'Autorisation de Programme 2017-2021,  
DECIDE d'abonder de 56 562 € l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Jury,  
DECIDE d'abonder de 50 000 € l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Chesny.

Metz, le 4 avril 2023

Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN  
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20230403-2023-04-DC12-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-04-DC12-2  
**Date de décision :** lundi 3 avril 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Annulation de Fonds de Concours attribués aux communes de Jury et Chesny  
**Classification :** 7.8 - Fonds de concours  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 06/04/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20230403-2023-04-DC12-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-12-2.pdf

#### Historique :

06/04/23 10:22	En cours de création	
06/04/23 10:24	En préparation	Catherine DELLES
06/04/23 11:18	Reçu	Catherine DELLES
06/04/23 11:19	En cours de transmission	
06/04/23 11:23	Transmis en Préfecture	
06/04/23 11:30	Accusé de réception reçu	